
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAOUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA, Jacques CLEMENT à René LEUCART

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

Membres absents : Chloé MARTINEZ

Point n°18 – Vote des trois taxes directes locales

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 29
33	20	9	pour : 29 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de ne pas augmenter les taux communaux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti),

- de voter pour l'exercice 2019, le taux des trois taxes comme suit :

• Taxe d'habitation	13,71 %
• Taxe foncière sur le bâti	11,58 %
• Taxe foncière sur le non bâti	72,07 %

Il en résulte un produit fiscal attendu de 4 172 464,00 € réparti comme suit :

- Taxe d'habitation 1 927 352,00 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 2 158 628,00 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 86 484,00 €

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019

Publication : 15/04/2019